

Cyberviolences et cybersexisme : Quoi de neuf en 2024 ?

[Pascale Camus-Walter](#) - Déc. 2024

pour [Shadok Strasbourg](#) 28 Nov. 2024, [NEC 2 Reims HubEst](#) 13 Déc. 2024

<https://lesbases.anct.gouv.fr/ressources/cyberviolences-et-cybersexisme-quoi-de-neuf-en-2024>

<http://qrto.org/4RekQY>

Table des matières

URGENCES	4
SIGNALLEMENTS	4
Pharos	4
E-enfance 3018 - Signaleur de confiance	4
Inhope	4
Cyberharcèlement	4
Démarche par étapes - Service Public	4
Scolaires - Protocole PHARE	4
Guide Site Cybermalveillance	5
Guide VsCyberH	5
STATISTIQUES	5
Usages du numériques 2024	5
Monde	5
France	5
Ressources	6
Statistiques générales usages du numérique	6
Statista - études statistiques thèmes	6
DÉFINITIONS	6
Différence entre cyberviolence, cyberharcèlement, cybersexisme	6
Historique des termes	7
36 formes de cyberviolence	8
Protection en ligne des mineurs	9
VAC - Violences en ligne contre les enfants	9
Lutte contre les VAC	10
MONDE	10
EUROPE	10
FRANCE	10
Sensibilisation et prévention	10
• Les Français face aux risques de violences sexuelles faites aux enfants	10
• Je protège mon enfant contre la pornographie en ligne	10
• Alors c'est ça les abus sexuels ?	
Flyer 2021 Conseil de l'Europe - Hinalovon Child Rights Foundation.	
Public: enfants, jeunes	
https://rm.coe.int/alors-c-est-ca-les-abus-sexuels-/1680a46ed6	11
VAC entre enfants	11
Programme PHARE (Scolaires - France)	11
Protocole de prise en charge d'une situation de harcèlement en école	11

Protocole de prise en charge d'une situation de harcèlement en collège et lycée	11
Autres ressources	12
Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2022-2023	12
Parents : Formation Non au harcèlement	12
VIOLENCES DE GENRE EN LIGNE (OGBV - Online Based Gender Violence)	12
Les 9 cyberviolences les plus utilisées contre les femmes	12
Impact sociétal de la violence de genre dans le numérique	12
La Femme Invisibilisée dans le numérique	12
Les images en ligne amplifient les biais de genre	13
Sexisme dans le monde du jeu vidéo	13
Les jeunes filles en prise avec les algorithmes	13
Algorithmes de modération	13
Instagram 2022 : carence de modération des messages privés haineux et misogynes	13
Algorithmes de recommandations	14
Algorithmes de TikTok et vulnérabilité adolescente	14
Recours : Collectif Algos Victima (2024)	14
Cyberviolences conjugales	15
Rapport « Cyberviolences conjugales »	15
Prise en compte des cyberviolences conjugales dans la protection et la prévention	15
Sept recommandations contre les cyberviolences conjugales	15
Guide 2024 Les(cyber)violences au sein du couple	16
Applications de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et au sein du couple	16
App-Elles	16
Umay	16
Ti3rs	16
Mémo de vie	16
Autres ressources	16
Infographie - Comment les couples se rencontrent 1930-2024	16
Infographie – L'iceberg des cyberviolences faites aux femmes	16
Perpetrator Research - Qui sont les harceleurs ?	16
Le violentomètre	17
Auto-évaluation : Suis-je victime de cyberviolences conjugales ? (2023)	17
3919 - Solidarité femmes	17
LOIS, RÈGLEMENTS	17
Europe	17
Digital Services Act (DSA) UE - 2024	17
France	17
Responsabilité des contenus publiés sur internet : quelles sont les règles ?	17
Diffamation, injure	17
Loi du 26 février 2021	18
Responsabilité pénale des mineurs âgés d'au moins treize ans	18
Loi du 21 mars 2024	18
Cyber harcèlement	18
Non-respect du droit à l'image.	18
Usurpation d'identité	19

Chantage : peine renforcée pour le chantage à caractère sexuel effectué en ligne	19
Accès frauduleux aux données	19
Loi du 21 mai 2024	20
ARCOM et Signaleurs de confiance	20
Condamnations des plateformes	20
Non accès des mineurs aux plateformes pornographiques	20
Retrait des contenus pédopornographiques	20
Montage à caractère sexuel sans consentement, et algorithmique	20
Prévention des violences sexistes et sexuelles numériques	20
Suivi de la lutte contre le cyberharcèlement	21
Condamnation des cyberharceleurs	21
Peines encourues en cas de harcèlement sexuel sur internet	21
Peines encourues en cas de harcèlement moral et harcèlement scolaire sur internet	21
Peine complémentaire de bannissement d'un service en ligne	22
RAPPEL : Sites de référence	22
Centre Hubertine Auclert	22
E-enfance 3018 - Signaleur de confiance	22
Scolaires : Protocole PHARE	22
PHAROS - Signalement	22

URGENCES

⇒ En cas d'urgence, composez le 17

SIGNALEMENTS

⇒ *Important : en cas de détection de sites ou de contenus problématiques, ne pas les partager, mais les signaler à PHAROS ou au 3018.*

Pharos

Portail officiel de signalement des contenus illicites de l'Internet

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/>

Violence, mise en danger des personnes, menace ou apologie du terrorisme, injure ou diffamation, incitation à la haine raciale ou discrimination, atteintes aux mineurs.

E-enfance 3018 - Signaleur de confiance

Numéro national contre le harcèlement et les violences en ligne

Tél 3018, tchat, app, mail 7j/7 de 9h à 23h - Gratuit, anonyme, confidentiel

<https://e-enfance.org/>

Peut faire supprimer les contenus et comptes préjudiciables auprès des principaux acteurs numériques : réseaux sociaux, plateformes, messageries, jeux en ligne, sites pornographiques, etc..

Inhope

Association internationale des hotlines Internet

Points de signalement pour l'identification et la suppression de matériel en ligne d'abus sexuels sur des enfants. Base partagée avec Interpol.

France : [Point de Contact](#).

Cyberharcèlement

Démarche par étapes - Service Public

Information légale et administrative

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32239>

Scolaires - Protocole PHARE

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école.

Prévention et traitement des situations de harcèlement. Utilise le 3018.

Appliqué dans tous les établissements scolaires de France depuis la rentrée 2023.

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>

Guide Site Cybermalveillance

Que faire en cas de cyberharcèlement ou harcèlement en ligne ?

[Cybermalveillance Gouv](#)

Guide VsCyberH

Que faire en cas cyberharcèlement et de cyberviolences ?

[Guide Féministes contre le cyberharcèlement](#)

STATISTIQUES

Usages du numériques 2024

Sources : [wearesocial](#), [statista](#).

À noter : Lorsque vous cherchez des informations et des statistiques, choisissez des sites fiables et utilisez des données récentes. Pensez à dater et sourcer les chiffres que vous citez.

Monde

En 2024, l'usage du numérique est généralisé dans le Monde.

Le nombre d'utilisateurs d'internet et la place du téléphone mobile dans les consultations en ligne ont doublé en 10 ans.

- Il y a 5,5 milliards d'internautes dans le monde dont près de 65% des femmes et plus de 70% des hommes.
- Sur 8,18 milliards d'êtres humains sur Terre, 5,75 milliards ont un téléphone mobile.
- Près de 62% du trafic internet se fait via des mobiles.
- Le temps moyen passé en ligne est de 6h36mn par jour.
- 5,22 milliards de personnes sont sur les réseaux sociaux.

France

- En France pour une population de 64,82 millions de personnes on compte 60,80 millions d'internautes et 50,70 millions d'utilisateurs des réseaux sociaux.
- La France compte plus de téléphones mobiles (75 millions) que d'habitants.
- En France, le temps moyen passé par mois sur TikTok est de 38h40.
- Sur 21 millions de personnes utilisant TikTok en France, les femmes de 13 à 24 ans sont les plus représentées avec 5,35 millions d'utilisatrices (même tranche hommes : 4,48 millions).

Ressources

Statistiques générales usages du numérique

<https://wearesocial.com/fr/>

Statista - études statistiques thèmes

<https://fr.statista.com/marches/1156/internet/>

DÉFINITIONS

Différence entre cyberviolence, cyberharcèlement, cybersexisme

Sources : [Yakamédia](#) (2022), [Observatoire des Droits de l'Internet \(2009\)](#), [Cybersexisme \(2017\)](#), [VsCyberH \(2017\)](#).

À noter : Il n'y a pas de définition standard des termes concernant la violence en ligne et le cybersexisme.

La cyberviolence, ou violence en ligne, est un type de violence spécifique, un acte de violence en ligne particulier.

Lorsque la violence en ligne est répétée dans le temps et/ou combine plusieurs types de violences, on parle de cyberharcèlement.

Les violences en ligne ont certaines caractéristiques propres :

- l'**indifférence** à la souffrance de la victime
 - la brutalité et l'**impact massif** des attaques envers les personnes
 - l'**opacité** du mécanisme sous-jacent
 - la **facilité** à opérer avec une forte extension des phénomènes
- Indifférence à la souffrance de la victime
Anonymat ou **Effet cockpit** (mise à distance de la cible se traduisant par un manque d'empathie, d'émotion, une absence de pitié, de la cruauté...).
 - Brutalité et impact massif des attaques envers les personnes
Ampleur d'humiliation ou **Effet Tsunami** (déferlement de haine par harcèlement en ligne massif, brutal et soudain par le biais de publication d'images intimes, de commentaires, de partages de messages, dans le but d'humilier publiquement la victime).

- Opacité du mécanisme sous-jacent
Manque de contrôle ou **Effet iceberg** (Les violences sexistes apparentes à l'impact brutal sont sous-tendues par un phénomène permanent sous-jacent en grande partie méconnu - mécanismes de sexisme profond de la société).
- Facilité à opérer avec une forte extension des phénomènes
Omniprésence (facilité technique et sociale de réalisation des agressions en ligne, manque de freins à la réalisation, manque de défense des cibles, circuits fermés, impunité).

Le cybersexisme est un prolongement des violences sexistes et sexuelles dans l'espace en ligne.

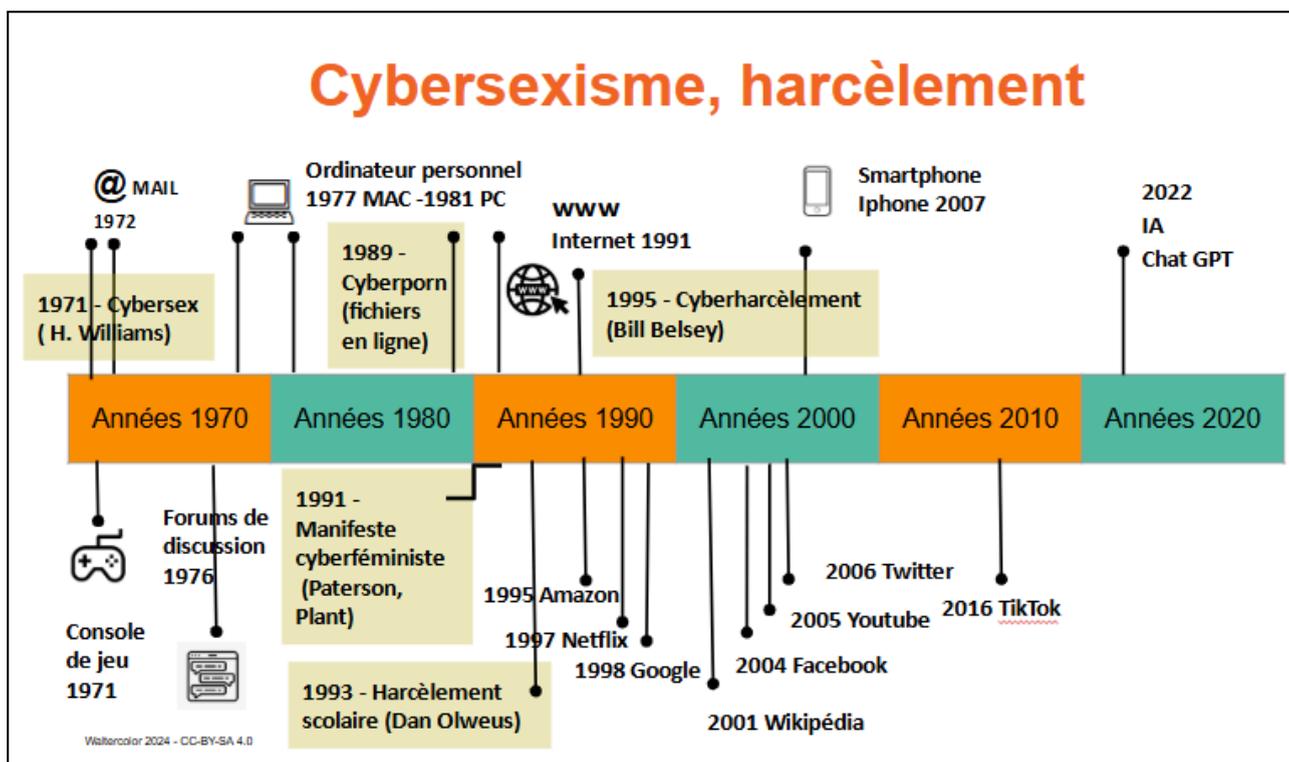
Le cybersexisme est propagé par divers supports technologiques (Internet, sms, réseaux sociaux, canaux de discussion...).

Il prend différentes formes, comme la propagation de rumeurs, l'envoi de messages diffamatoires, de photos ou vidéos à caractère sexuel, la création de faux comptes, la diffusion de photos ou vidéos intime sans accord de la personne, la publication de commentaires blessants et de menaces.

Historique des termes

- Le cybersexe est d'abord conçu dans la science-fiction par H. Williams.
- Le cyberporn apparaît en ligne dès les années 1980.
- En 1992, le cyberféminisme apparaît sur Internet.
- La notion de harcèlement entre élèves est théorisée par Dan Olweus en 1993.
- Le terme de cyberharcèlement apparaît en 1995 (Bill Belsey).

Cybersexisme, harcèlement



36 formes de cyberviolence

CyberNetic - (Site fiable)

<https://cyberneticproject.eu/>

Le projet CyberNetic est un projet de l'Université Bordeaux fait en partenariat avec la Gendarmerie Nationale. Il propose des fiches techniques donnant les définitions des différentes sortes de cyberharcèlement.

Des articles d'actualité et des recherches donnent des informations récentes et spécialisées.

La rubrique [FICHES TECHNIQUES](#) donne les définitions précises de 36 formes de cyberviolence :

Agisme numérique • Arnaque aux sentiments • Attaque par déni de service • Atteinte à l'honneur et à la réputation • Bashing • Body shaming • Chantage à la webcam • Creepshot • Cyber-usurpation • Cybergrooming • Cyberstalking • Deepfake • Dick pic • Doxing • E-rumeur • Faux avis de recherche • Fichas • Flaming • Fraude aux données personnelles • Happy slapping • Hate site • Ostracisme numérique • Outing • Piratage de données personnelles • Revenge porn • Sexting • Sharking • Shitstorm • Slut shaming • Snooping • Swatting • Trolling • Upskirting • Validisme numérique • Vigilantisme numérique • Zoombombing

Source : [CyberNetic](#)

Protection en ligne des mineurs

VAC - Violences en ligne contre les enfants

Les **VAC** (Violence against children) sont les Violences en ligne contre les enfants.

- Les **OCSEA** (Online child sexual exploitation and abuse) sont l'Exploitation et Abus Sexuels des Enfants en Ligne.

Ils comportent trois infractions principales :

- **Grooming - (Online sexual solicitation)**, ou Sollicitation d'enfants à des fins sexuelles, consiste pour un adulte à solliciter un enfant en ligne (sur des forums de discussion, les réseaux sociaux, des sites de jeux en ligne..) et le manipuler pour l'amener à assister, visionner ou participer à la production de pornographie infantile en ligne. Ce matériel peut ensuite être diffusé en ligne et très difficile à effacer, ajoutant un abus et un préjudice supplémentaires et durable pour l'enfant. Le grooming peut aussi conduire l'adulte à proposer à un enfant une rencontre en personne afin d'abuser sexuellement de lui.
 - **CSAM (Child sexual abuse materials)**. Matériel pédopornographique. Production, partage, accès ou usage commercial d'images ou de vidéos pédopornographiques. Diffusion en ligne (livestreaming) d'abus sexuels sur des enfants.
 - **Sextortion, Nonconsensual sexting and sexual extortion**. La sextorsion ou extorsion sexuelle, est une forme de chantage où l'agresseur exige des faveurs sexuelles, de l'argent ou d'autres avantages en menaçant de partager du matériel intime ou sexuellement explicite si la victime ne cède pas à son exigence.
-
- À l'échelle mondiale, on est passés d'1 million de signalements d'abus sexuels sur enfants en ligne et hors ligne en 2010, à près de 35,9 millions en 2023, dont près de 105,6 millions d'images et de vidéos (Source UE)..
 - En 2023 (IWF), l'UE hébergeait le plus grand nombre de contenus pédopornographiques au monde. Près de 60 % des signalements d'abus sexuels sur des enfants ont été enregistrés dans l'UE.
 - En 2023, les données partagées du réseau Inhope ont montré que le matériel signalé concerne à 85% des enfants de moins de 13 ans.
 - 95% des victimes des contenus pédopornographiques sont des filles.
 - 9 contenus sur 10 (94%) sont auto-générés par les victimes, sous la contrainte ou à leur insu.
 - En 2023, des contenus hyperréalistes générés par IA sont apparus.

Sources : [OMS 2022](#), [Conseil de l'Europe 2022](#), [Commission européenne 2024](#), [Internet Watch Foundation \(IWF\) 2023](#), [Parlement Européen 2024](#), [INHOPE 2024](#), [INHOPE 2021](#).

Lutte contre les VAC

MONDE

[WeProtect](#) - Alliance mondiale pour aider les gouvernements à lutter contre les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants.

EUROPE

Union Européenne 2024 - Règlement 29 avril 2024

[Prévention des abus sexuels sur enfants en ligne](#)

À noter : Faute d'harmonisation, seules des mesures provisoires de lutte contre les abus sexuels commis contre des enfants en ligne sont en vigueur jusqu'au 3 avril 2026. Les règles auxquelles sont soumis les fournisseurs de services diffèrent d'un pays à l'autre de l'UE, créant des disparités.

FRANCE

Code pénal [Article 227-23](#) (Version en vigueur depuis le 23 avril 2021) - Des infractions sexuelles commises contre les mineurs

“Le fait, en vue de sa diffusion, de fixer, d'enregistrer ou de transmettre l'image ou la représentation d'un mineur lorsque cette image ou cette représentation présente un caractère pornographique est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Lorsque l'image ou la représentation concerne un mineur de quinze ans, ces faits sont punis même s'ils n'ont pas été commis en vue de la diffusion de cette image ou représentation.

Le fait d'offrir, de rendre disponible ou de diffuser une telle image ou représentation, par quelque moyen que ce soit, de l'importer ou de l'exporter, de la faire importer ou de la faire exporter, est puni des mêmes peines. Les peines sont portées à **sept ans d'emprisonnement et à 100 000 euros d'amende** lorsqu'il a été utilisé, pour la diffusion de l'image ou de la représentation du mineur à destination d'un public non déterminé, un **réseau de communications électroniques**.

Le fait de consulter habituellement ou en contrepartie d'un paiement un service de communication au public en ligne mettant à disposition une telle image ou représentation, d'acquérir ou de détenir une telle image ou représentation par quelque moyen que ce soit est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Les infractions prévues au présent article sont punies de dix ans d'emprisonnement et de 500 000 euros d'amende lorsqu'elles sont commises en bande organisée.”

À noter : les peines sont aggravées lorsqu'elles sont commises en ligne.

Sensibilisation et prévention

- **Les Français face aux risques de violences sexuelles faites aux enfants**

[Étude Ciivise-e-Enfance/3018](#) - (Taluna/Harris Interactive 2024)

- **Je protège mon enfant contre la pornographie en ligne**

<https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/pornographie/>

Plateforme *Je protège mon enfant* d'information à destination des parents pour lutter contre l'exposition des mineurs aux contenus pornographiques en ligne.

- **Alors c'est ça les abus sexuels ?**

Flyer 2021 Conseil de l'Europe - Hinalovon Child Rights Foundation.

Public: enfants, jeunes

<https://rm.coe.int/alors-c-est-ca-les-abus-sexuels-/1680a46ed6>

VAC entre enfants

Un autre aspect des **VAC** (Violence against children), Violences en ligne contre les enfants, concerne les **cyberviolences** contre et entre les enfants.

- Cyberbullying : intimidation en ligne
- Cyberharassment : cyberharcèlement
- Cyberstalking : traque en ligne

Un rapport d'enquête OMS/Europe 2022 montre que les garçons se livrent plus à des harcèlements (8 % versus 5%) et des cyberharcèlements (12 %) que les filles.

Alors qu'il n'y a pas de différence significative entre garçons et filles (11 %) pour les victimes de harcèlement à l'école, les filles (16 %) sont plus victimes de cyberharcèlement que les garçons (15 %).

Par rapport à 2018, ce chiffre est en augmentation aussi bien pour les filles (+13 % à 16 %) que pour les garçons (+12 % à 15 %).

Source : [OMS 2022](#), [Unicef 2024](#),

Programme PHARE (Scolaires - France)

Lutte contre le harcèlement à l'école. Appliqué dans toutes les écoles, collèges et lycées de France depuis la rentrée 2023.

Protocole de prise en charge d'une situation de harcèlement en école

<https://www.education.gouv.fr/media/96061/download>

Protocole de prise en charge d'une situation de harcèlement en collège et lycée

Dans le second degré, le chef d'établissement est tenu d'engager une procédure disciplinaire à l'égard du ou des auteurs.

<https://www.education.gouv.fr/media/96064/download>

Autres ressources

Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2022-2023

<https://www.education.gouv.fr/22-des-lyceens-declarent-cinq-violences-ou-plus-de-facon-repetee-414660>

Parents : Formation Non au harcèlement

[CNED](#)

VIOLENCES DE GENRE EN LIGNE (OGBV - Online Based Gender Violence)

Les 9 cyberviolences les plus utilisées contre les femmes

Source : [The Economist Intelligence Unit - 2020](#),

Ces attaques sont souvent combinées entre elles.

Désinformation, calomnie, diffamation (67%) ■ Cyber-harcèlement (66%) ■ Discours haineux (65%) ■ Usurpation d'identité (63%) ■ Traque et piratage (63%) ■ Astroturfing - partage coordonné et simultané de contenu préjudiciable sur plusieurs plateformes (58%) ■ Outrage par images et vidéos (57%) ■ Divulgence de données personnelles - Doxxing (55%) ■ Menaces violentes (52%)

Impact sociétal de la violence de genre dans le numérique

- 9 femmes sur 10 restreignent leur activité en ligne
- L'impact sur la santé et les revenus affectent la macroéconomie
- 7% des femmes ont dû changer de travail
- 35% des femmes ont développé des troubles psychiques
- 1 femme sur 10 a subi des violences physiques suite au harcèlement en ligne
- 50% des femmes estiment qu'Internet n'est pas un endroit sûr pour exprimer son opinion
- L'autocensure des femmes fait qu'elles sont sous-représentées dans les discussions et prises de décision au niveau social, politique et économique.

Source : [The Economist Intelligence Unit - 2020](#)

La Femme Invisibilisée dans le numérique

[Haut Conseil à l'égalité \(HCE\) - 2024](#)

- En ligne, les femmes sont souvent sous-représentées, invisibilisées, caricaturées ou agressées.
- Sur Instagram, 68% des contenus propagent des stéréotypes de genre, 27% contiennent des propos à caractère sexuel et 22% des propos à caractère sexiste.
- Sur YouTube, 24% des contenus contiennent des éléments de violence. Seulement 8% des vidéos sont faites par des femmes.
- Sur TikTok, 61% des vidéos présentent des comportements stéréotypés masculins et 42,5% des séquences d'humour et divertissement contiennent des représentations dégradantes des femmes.

Les images en ligne amplifient les biais de genre

[Nature 2024](#)

Une étude de Nature publiée en février 2024 montre que :

- Le temps passé à rechercher et voir **des images plutôt que des textes** sur Internet et dans les réseaux sociaux augmente significativement d'année en année.
- Les biais de genre sont **plus accentués sur les images** que dans les textes.
- Les femmes sont **sous-représentées** dans les images en ligne.
- Il y a un **impact statistique et social** dans la prolifération des images en ligne et l'accentuation des biais de genre qu'elles véhiculent.

Sexisme dans le monde du jeu vidéo

[Statista \(2023\)](#)

Une enquête en France en 2023 a montré que plus de la moitié des Françaises (53%) jouant aux jeux vidéo expliquent avoir déjà été confrontées à une ou plusieurs de ces attitudes sexistes de la part d'autres joueurs :

- Propos obscènes ou commentaires à caractère sexuel : 39 %
- Remarques, insultes et injures sexistes : 39%
- Critiques à caractère sexiste sur votre niveau de jeu : 39%
- Remarques sur le physique : 36%
- Attitude paternaliste et condescendante : 34%
- Menaces d'agression à caractère sexuel : 27%
- Refus de parler / jouer avec une femme : 25 %

Les jeunes filles en prise avec les algorithmes

Algorithmes de modération

Instagram 2022 : carence de modération des messages privés haineux et misogynes

Rapport 2022 - Center for Countering Digital Hate (CCDH)

<https://counterhate.com/research/hidden-hate/>

Un enquête de 2022 du Centre américain de lutte contre la haine sur le numérique a montré que : 90% des messages de harcèlement envoyés par messages privés sur Instagram à des femmes n'ont pas été bloqués par la modération de la plateforme.

9 sur 10 des signalements à Instagram de menaces violentes par messages privés n'ont pas été suivies d'actions par la plateforme.

Instagram n'avait agi sur aucun visuel de harcèlement sexuel dans un délai de 48 heures.

Algorithmes de recommandations

Algorithmes de TikTok et vulnérabilité adolescente

Rapport 2022 - Center for Countering Digital Hate (CCDH)

<https://counterhate.com/research/deadly-by-design/>

En 2022, des chercheurs du Centre américain de lutte contre la haine ont ouvert des faux-profil d'adolescents de 13 ans dans plusieurs pays.

Ces profils affichaient des vulnérabilités, notamment des troubles alimentaires et ont liké des vidéos au contenu négatif ou anxiogène.

Seulement quelques minutes après, l'algorithme de Tikok leur a recommandé des vidéos relatives au suicide.

Les comptes vulnérables de l'étude ont reçu 12 fois plus de recommandations de contenus sur le malêtre, la scarification, le suicide que des comptes témoins standard.

Via son algorithme, TikTok (21 millions d'utilisateurs en France, plus d'1,2 milliard dans le monde) expose les enfants à de nombreuses vidéos faisant la promotion du suicide, de l'automutilation, des troubles alimentaires...

Charlize, une jeune française victime de harcèlement, s'est réfugiée sur TikTok. La jeune fille en est devenue dépendante et a cherché des contenus liés à son mal-être, ce qui a amplifié la présentation de contenus délétères.

Selon ses parents, "L'algorithme a capté le style de ses recherches, et lui a proposé d'autres contenus, qui ont été de pire en pire, sur la dépression, ou encore les scarifications".

En 2024, sept familles françaises assignent TikTok en justice, l'accusant de favoriser les idées suicidaires via son algorithme.

Source : [L'Indépendant](#).

Recours : Collectif Algos Victima (2024)

Actions judiciaires contre les algorithmes exposant les mineur·es à des contenus sensibles et dangereux

<https://www.boutron-marmion.com/algos-victima/>

Cyberviolences conjugales

Rapport « Cyberviolences conjugales »

[Hubertine Auclert 2018](#)

- 9 victimes de violences conjugales sur 10 déclarent subir des cyberviolences.

Prise en compte des cyberviolences conjugales dans la protection et la prévention

- Les cyberviolences conjugales peuvent aggraver la situation de danger de la victime, en lien particulièrement avec le dépôt de plainte.
- Les cyberviolences doivent être détectées dès le dépôt de plainte pour mieux caractériser la globalité des violences subies par la victime et prévoir les actes d'enquête adaptés pour mieux poursuivre ces violences.

Source : **Protéger les victimes de violences conjugales et prévenir les féminicides**

([Hubertine Auclair 2024](#))

Sept recommandations contre les cyberviolences conjugales

[Hubertine Auclert 2018](#)

1. Généraliser le questionnement systématique pour faciliter le **repérage** des cyberviolences conjugales.
2. Systématiser les conseils et mesures de **protection numérique** au moment de la séparation et développer des partenariats avec les opérateurs téléphoniques.
3. Mieux **appliquer les textes** existants et **renforcer la loi** pour mieux protéger face à certaines formes de cyberviolences conjugales.
4. **Former** l'ensemble des professionnel-le-s en contact avec des femmes victimes de violences conjugales sur les cyberviolences.
5. Développer des **ateliers collectifs** d'empowerment numérique pour les femmes victimes de violences conjugales.
6. Renforcer les moyens des associations afin de **protéger leurs données** et leurs échanges avec les femmes victimes de violences.
7. Développer des solutions techniques pour améliorer la détection et la suppression des logiciels de surveillance et rendre obligatoire pour chacun l'**assistance à la désinstallation**.

Guide 2024 Les(cyber)violences au sein du couple

Miprof, Centre Hubertine Auclert

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/sites/default/files/2024-11/Guide-cyberviolences-au-sein-du-couple-Miprof-2024-version-accessible.pdf>

Applications de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et au sein du couple

App-Elles

Alerte, preuves

<https://www.app-elles.fr/>

Umay

Sécurisation des trajets

<https://umay.fr/>

Ti3rs

Messagerie protégée

<https://ti3rs.fr/>

Mémo de vie

Coffre sécurisé

<https://memo-de-vie.org>

Autres ressources

Infographie - Comment les couples se rencontrent 1930-2024

[James Eagle 2024](#) - LinkedIn

Infographie – L’iceberg des cyberviolences faites aux femmes

<https://cyberintimidation.info/ressource/infographie-liceberg-des-cyberviolences-faites-aux-femmes/>

Perpetrator Research - Qui sont les harceleurs ?

[Women’s Rights Online 2023](#)

Le violentomètre

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/publication/le-violentometre>

Auto-évaluation : Suis-je victime de cyberviolences conjugales ? (2023)

https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/medias/FICHE%20auto%20evaluation_Cyberviolences%20conjugales_web_impression%20facile.pdf

3919 - Solidarité femmes

Accompagner les femmes victimes de violences

<https://solidaritefemmes.org/>

Guide de protection numérique (2024)

Centre Hubertine Auclert - Guide Chayn

<https://www.guide-protection-numerique.com/>

LOIS, RÈGLEMENTS

Europe

Digital Services Act (DSA) UE - 2024

Règlement sur les services numériques (RSN) 17 février 2024

Très grandes plateformes : risques systémiques liés à la diffusion de contenus porteurs de **violences sexistes ou attentatoires à la protection des mineurs**, de la santé publique et du bien-être physique ou mental des utilisateurs.

Source : [Europa Lex](#)

France

À noter : Un ensemble de dispositions légales couvre différentes infractions susceptibles d'être commises notamment par des moyens numériques.

De nouvelles lois en 2021 et 2024 ont modifié des dispositions légales déjà existantes ou ajouté des dispositions pour les infractions commises par des moyens numériques..

L'auteur d'actes de violence ou de harcèlement en ligne peut voir sa responsabilité engagée au civil (réparations) et au pénal (répression).

Responsabilité des contenus publiés sur internet : quelles sont les règles ?

[Direction de l'information légale et administrative](#)

Lorsqu'un contenu illégal est publié sur internet, plusieurs personnes peuvent être reconnues responsables. Vous pouvez engager la responsabilité de l'auteur du contenu.

Diffamation, injure

Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse §3 Délits contre les personnes.

Articles 29, 32, 33.

Diffamation publique (porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne) : amende de 12 000 €. Si discriminatoire, aggravé à un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Injure (expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait) : amende de 12 000 €. Aggravé si discriminatoire ou commis par une personne dépositaire de l'autorité publique.

Source : [Légifrance](#).

Signalement

Si vous êtes victime ou témoin de propos diffamatoires sur internet (sur un forum ou sur un réseau social), vous pouvez les signaler à la police ou à la gendarmerie.

[Signaler un contenu](#) (Pharos).

Retrait du contenu :

Si vous souhaitez faire retirer un contenu sur internet, vous pouvez faire une demande à l'auteur du contenu, puis à l'hébergeur du site et enfin à la justice.

Depuis le 21 mai 2024, l'auteur d'un contenu illégal publié sur internet encourt une peine complémentaire qui consiste à le bannir de la plateforme en ligne.

Source : [Responsabilité des contenus publiés sur internet : quelles sont les règles ?](#) Service Public.

Loi du 26 février 2021

Responsabilité pénale des mineurs âgés d'au moins treize ans

Loi n°2021-218 du 26 février 2021, entrée en vigueur le 30 septembre 2021

Instaure le Code de la justice pénale des mineurs (CJPM) en remplacement de l'ordonnance du 2 février 1945 sur les délinquants mineurs.

Instauration de la présomption de capacité de discernement et responsabilité pénale pour les mineurs âgés d'au moins treize ans : « Les mineurs **âgés d'au moins treize ans sont présumés être capables de discernement**. Est capable de discernement le mineur qui a compris et voulu son acte et qui est apte à comprendre le sens de la procédure pénale dont il fait l'objet.»

[Code de la justice pénale des mineurs Article L11-1](#)

Loi du 21 mars 2024

Cyber harcèlement

[Article 222-33-2-2 Modifié par LOI n°2024-247 du 21 mars 2024 - art. 3](#)

Utilisation de différentes formes de communication électronique pour tenir des propos ou avoir des comportements répétés qui portent atteinte à la dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant pour créer à l'encontre de la personne une situation intimidante, hostile ou offensante ayant pour but ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime

En meute : propos ou comportements imposés à une même victime par plusieurs personnes de manière unique ou répétée

Non-respect du droit à l'image.

Code pénal - Atteinte à la vie privée

Art. 226-1, 226-2 Modifié par LOI n°2024-247 du 21 mars 2024 - art. 4

Est puni d'un **an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende** le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

- 1° En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;
- 2° En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.
- 3° En captant, enregistrant ou transmettant, par quelque moyen que ce soit, la localisation en temps réel ou en différé d'une personne sans le consentement de celle-ci.

Peine aggravée si conjoint ou Pacs: Lorsque les faits sont commis par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité, les peines sont portées à **deux ans d'emprisonnement et à 60 000 euros d'amende**.

Source: [Légifrance](#)

Usurpation d'identité

Code pénal - Atteinte à la vie privée

Article 226-4-1 Modifié par LOI n°2020-936 du 30 juillet 2020 - art. 19

Le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération, est puni d'**un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende**.

Cette infraction est punie des mêmes peines lorsqu'elle est commise sur un réseau de communication au public en ligne.

Peine aggravée si conjoint ou Pacs: Lorsqu'ils sont commis par le conjoint ou le concubin de la victime ou par le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité, ces faits sont punis de **deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende**.

Source: [Légifrance](#)

Chantage : peine renforcée pour le chantage à caractère sexuel effectué en ligne

Code pénal - Section 2 - Du chantage

Articles 312-10 à 312-12 (Modifié par LOI n°2024-449 du 21 mai 2024 - art. 17)

Le chantage est le fait d'obtenir, en menaçant de révéler ou d'imputer des faits de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération, soit une signature, un engagement ou une renonciation, soit la révélation d'un secret, soit la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque.

Le chantage est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Aggravé à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 euros d'amende si exercé par un service de communication au public en ligne :

1° **Au moyen** d'images ou de vidéos à caractère sexuel ;

2° **En vue d'obtenir** des images ou des vidéos à caractère sexuel.

Source : [Legifrance](#)

Accès frauduleux aux données

Code pénal: Chapitre III : Atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données

Article 323-1 (Modifié par LOI n°2023-22 du 24 janvier 2023 - art. 6)

Le fait d'accéder ou de se maintenir, frauduleusement, dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données est puni de trois ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende.

Si suppression ou modification : cinq ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

Si commis à l'encontre d'un système mis en œuvre par l'Etat : sept ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende.

Source: [Légifrance](#)

Loi du 21 mai 2024

LOI n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique
Titre I - Protection des mineurs en ligne (Articles 1 à 6), Titre II - Protection des citoyens dans l'environnement numérique (articles 7 à 25).

ARCOM et Signaleurs de confiance

Renforcement des pouvoirs de l'ARCOM (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique en matière de protection en ligne des mineurs)

Condammations des plateformes

Blocage, déréférencement et lourdes amendes pour les sites pornographiques qui ne vérifient pas l'âge de leurs utilisateurs

Non accès des mineurs aux plateformes pornographiques

Art. 10.-I.- L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique veille à ce que les contenus pornographiques mis à la disposition du public par un éditeur de service de communication au public en ligne, sous sa responsabilité éditoriale, ou fournis par un service de plateforme de partage de vidéos, au sens de l'article 2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, ne soient pas accessibles aux mineurs.

Retrait des contenus pédopornographiques

Lorsque les nécessités de la lutte contre la diffusion des images ou des représentations de mineurs relevant de l'article 227-23 du code pénal le justifient, l'autorité administrative peut demander à toute personne dont l'activité est d'éditer un service de communication au public en ligne ou aux fournisseurs de services d'hébergement de retirer les contenus qui contreviennent à l'article 227-23.

[Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique](#)

[Article 6-1](#) Modifié par LOI n°2024-449 du 21 mai 2024 - art. 49

Montage à caractère sexuel sans consentement, et algorithmique

Art. 226-8-1. - Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 60 000 euros d'amende le fait de porter à la connaissance du public ou d'un tiers, par quelque voie que ce soit, un montage à caractère sexuel réalisé avec les paroles ou l'image d'une personne, sans son consentement. Idem pour un contenu visuel ou sonore à caractère sexuel généré par un traitement algorithmique et reproduisant l'image ou les paroles d'une personne, sans son consentement.

Source: [Legifrance](#)

Prévention des violences sexistes et sexuelles numériques

Code de l'éducation Article L611-8

Modifié par la Loi n°2024-449 du 21 mai 2024 - art. 8, art. 22

En vigueur depuis le 23 mai 2024

Article 8 - Le deuxième alinéa de l'article L. 611-8 du code de l'éducation est complété par une phrase ainsi rédigée : « Elle comporte également une sensibilisation à la **citoyenneté numérique**, aux droits et aux devoirs liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux, à la **prévention des violences sexistes et sexuelles** commises par l'utilisation d'un service de communication au

public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique et à l'usage des **dispositifs de signalement** de contenus illicites mis à disposition par les plateformes. »

Source: [Legifrance](#)

Suivi de la lutte contre le cyberharcèlement

Code de l'éducation Article L611-9

Article 9 - Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur les actions de prévention et de sensibilisation au harcèlement, y compris au cyberharcèlement, mises en place dans les établissements scolaires. Ce rapport évalue la possibilité de rendre obligatoire une session annuelle de sensibilisation aux enjeux de harcèlement, dont le cyberharcèlement.

Il évalue également la façon dont la lutte contre le harcèlement, dont le cyberharcèlement, est incluse dans la formation initiale et la formation continue de l'ensemble des personnels des établissements scolaires.

Source: [Legifrance](#)

Condamnation des cyberharceleurs

Peines encourues en cas de harcèlement sexuel sur internet

Code pénal § 4 - De l'exhibition sexuelle et du harcèlement sexuel

[Articles 222-32 et 222-33](#)

Modifié par LOI n°2021-478 du 21 avril 2021 - art. 12

Article 222-33 : Peines portées à **trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende** lorsque les faits sont commis par l'utilisation d'un service de communication au public en **ligne** ou par le biais d'un **support numérique ou électronique**.

Peines encourues en cas de harcèlement moral et harcèlement scolaire sur internet

Code pénal §3 bis - Du harcèlement moral

[Articles 222-33-2 à 222-33-2-3](#)

Modifié par LOI no 2022-299 du 2 mars 2022, art. 11

- Le harcèlement scolaire est puni de **trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende** lorsqu'il a causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'a entraîné aucune incapacité de travail.
- Les peines sont portées à **cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 € d'amende** lorsque les faits ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours.
- Les peines sont portées à **dix ans d'emprisonnement et à 150 000 € d'amende** lorsque les faits ont conduit la victime à **se suicider ou à tenter de se suicider**.
- Le présent article est également applicable lorsque la commission des faits mentionnés au premier alinéa du présent article se poursuit alors que l'auteur ou la victime **n'étudie plus ou n'exerce plus au sein de l'établissement**.

Peine complémentaire de bannissement d'un service en ligne

[Loi n°2024-449 du 21 mai 2024 : article 16](#)

Exclusion des cyberharceleurs des services en ligne ayant été utilisés pour commettre l'infraction (exple: réseaux sociaux) : jusqu'à 6 mois de suspension de l'accès aux comptes possédés, portés à 1 an en cas de récidive.

RAPPEL : Sites de référence

Centre Hubertine Auclert

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/>

- Centre de référence pour les ressources contre les cyberviolences et le cybersexisme, les cyberviolences conjugales, l'égalité femmes-hommes.
- Ressources accessibles dans l'Egalithèque
<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque>
- Créateur du **kit de campagne #stopcybersexisme**
<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/campagne/stopcybersexisme>

E-enfance 3018 - Signaleur de confiance

Elèves, parents, professionnels

Renseignements, signalements, retraits de contenus

Gratuit, anonyme, confidentiel –

Tél, tchat, app, mail 7j/7 de 9h à 23h

<https://e-enfance.org/>

Scolaires : Protocole PHARE

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école.

Prévention et traitement des situations de harcèlement. Utilise le 3018.

Appliqué dans tous les établissements scolaires de France depuis la rentrée 2023.

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>

PHAROS - Signalement

Portail officiel de signalement des contenus illicites de l'Internet

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/>

Violence, mise en danger des personnes, menace ou apologie du terrorisme, injure ou diffamation, incitation à la haine raciale ou discrimination, atteintes aux mineurs.
